

# COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission restreinte du 17 juin 2025

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## CATÉGORIE U12-U13 CRITERIUM ESPOIRS

Infraction encadrement (24/05)

POISSY FC 22 : 3ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 24 juin, 12h00 au plus tard.

## FEUILLES EPREUVES MANQUANTES CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Erratum : Annulation amende et pénalités infligées YF 1850  
Rencontres du 17/05/25

CELLOIS CS 21

MAUREPAS AS 21

Pénalité aux 2 équipes : -1pt